



N° Affiliation F.F.S. 14 128

CALENDRIER PREVISIONNEL DES SORTIES

Saison 2019/2020

- . Samedi 25 janvier 2020 Grindelwald
- . Samedi 15 février 2020 Adelboden
- . Samedi 14 mars 2020 Grindelwald

Tarifs

	Adultes de 20 à 61 ans	Séniors à partir de 62 ans	Jeunes de 16 à 19 ans	Enfants de 6 à 15 ans	Transport seul
Membres	70,00 €	65,00 €	59,00 €	40,00 €* 20,00 €	20,00 €
Non membres	85,00 €	80,00 €	74,00 €	55,00 €* 30,00 €	30,00 €

* Pour Grindelwald, le tarif enfant est vigueur est celui du transport seul

- . du 27 au 29 mars 2020 Week-end à Crans-Montana

Tarifs

Adultes de 20 à 64 ans	Séniors à partir de 65 ans	Jeunes de 16 à 19 ans	Enfants de 5 à 15 ans
315,00 €	295,00 €	295,00 €	255,00 €

Ce calendrier n'est que prévisionnel. L'encadrement de la section ski se réserve le droit d'annuler la veille la sortie ou de changer le jour même la destination pour des raisons de sécurité (météorologiques ou manque d'enneigement).



N° Affiliation F.F.S. 14 128

INSCRIPTIONS

Elles se feront auprès de M. Guy MEYER ☎ 06 18 11 07 23 guymeyer67@wanadoo.fr

La date limite d'inscription est fixée à 5 jours avant la date de la sortie.

Toute sortie devra impérativement être payée à la date limite d'inscription.

Toute personne inscrite, se désistant **au moins 5 jours avant la sortie**, se verra remboursée **de 50% du tarif. Au-delà de la date des 5 jours, plus aucun remboursement ne sera effectué.**

DEPARTS ET ARRIVEES

Les départs se feront en car, place Adrien Zeller, en face de l'entrée principale du Parc des Expositions, à Strasbourg) à **4h15 au plus tard** pour les sorties à **GRINDELWALD** avec possibilité de prendre des personnes à l'aire du Haut Koenigsbourg à 4h30 et à la frontière suisse à 5h30 ([à signaler lors de l'inscription](#))

Pour le week end à **Crans Montana** le départ se fera à **17h00** depuis le parking de la brasserie KRONENBOURG à Obernai

ASSURANCE

La licence Carte-Neige ou le Pass Découverte, **est obligatoire** pour toute personne désirant participer à une ou plusieurs sorties de ski, ainsi que pour le week-end.

Les moniteurs encadrants ne pourront nullement être tenus responsables en cas d'accident survenant lors d'une sortie ou d'un séjour.